

**ORGANISATION DE LA GARANTIE DES METAUX PRECIEUX
TURQUIE**

1. Système de marquage

Il n'existe pas de poinçon d'Etat en Turquie. Les fabricants apposent leur poinçon privé et réalisent leurs essais dans des laboratoires privés.

Les ouvrages tures exportés en France peuvent être certifiés soit par la chambre de commerce soit par le service des monnaies et médailles à la banque centrale. Ce service délivre un certificat de conformité mais ne poinçonne pas les ouvrages.

Le service turc d'accréditation (Turkac) n'a pas accrédité de laboratoires pour le secteur des métaux précieux.

2. Conditions d'acceptation des ouvrages sans formalités de garantie

Les ouvrages en provenance de Turquie devront être essayés et marqués en France.